

**Conseil des droits de l’homme – 59ème session**

**Point 3 : Dialogue interactif avec la Rappoteuse spéciale sur la traîte des êtres humains**

**Date : 25 juin 2025**

**Intervenante : Fanny GEIGER**

**Monsieur le Président,**

Le Centre d’Études Juridiques Africaines (CEJA) souhaite exprimer sa plus vive inquiétude face à la situation alarmante des enfants, en particulier des jeunes filles, victimes de trafic et d’exploitation sexuelle au Nigeria.

Ce crime lucratif croissant[[1]](#footnote-1) demeure difficile à quantifier avec précision tant il est ancré dans les pratiques clandestines et échappe aux systèmes de surveillance officiels.[[2]](#footnote-2) Il consiste à recruter, transporter ou héberger des jeunes filles en vue de les contraindre à des activités sexuelles, à des fins lucratives.[[3]](#footnote-3)

Au Nigeria, de nombreuses jeunes filles issues de zones rurales précaires sont déplacées vers des centres urbains ou à l’étranger, où elles sont soumises à des formes variées d’exploitation sexuelle.[[4]](#footnote-4) Ces pratiques sont fréquemment organisées par des réseaux de proxénètes[[5]](#footnote-5), tel qu’il est le cas pour les madams*[[6]](#footnote-6)*.

Le pays se trouve ainsi au cœur du système, à la fois comme terre d’origine, de transit et de destination de ce trafic sexuel. Les répercussions psychologiques pour les victimes sont profondes et irréversibles. [[7]](#footnote-7)

Face à cette réalité, le CEJA appelle à une action coordonnée. Il est essentiel de renforcer la prévention, d’assurer un suivi rigoureux, une prise en charge digne des victimes et une sensibilisation des communautés. Cela requiert un engagement politique fort, conforme aux intruments internationaux, notamment la Convention relative aux droits de l’enfant et le Protocole de Palerme.

Merci pour votre aimable attention.

1. JOSHUA ESTEY, *Une expert de l’ONU alarmée par la hausse de la traite des enfants, « crime peu coûteux et peu risqué »*, Organisation des Nations Unies (ONU), 2025 : <https://news.un.org/fr/story/2025/03/1153871>, (consulté le 13 juin 2025). [↑](#footnote-ref-1)
2. RON AVIV, *Exploitation sexuelle : combien d’enfants victimes ?*, UNICEF, 2009 : <https://www.unicef.fr/article/exploitation-sexuelle-combien-denfants-victimes/>, (consulté le 13 juin 2025). [↑](#footnote-ref-2)
3. U.S. DEPARTMENT OF STATE, *2024 Trafficking in Persons Report*, PDF, *p.22* : <https://www.state.gov/reports/2024-trafficking-in-persons-report/>, (consulté le 13 juin 2025). [↑](#footnote-ref-3)
4. U.S. DEPARTMENT OF STATE, *2024 Trafficking in Persons Report*, PDF, *p290* : <https://www.state.gov/reports/2024-trafficking-in-persons-report/>, (consulté le 13 juin 2025). [↑](#footnote-ref-4)
5. BÉNÉDICTE LAVAUD-LEGENDRE et CÉCILE PLESSARD, *Groupes religieux, sociaux et criminels dans la traite des filles et femmes nigérianes*, ECPAT France, 2019, PDF, <https://ecpat-france.fr/www.ecpat-france/wp-content/uploads/2019/04/WEB_rapport_nigeria_FR.pdf>, (consulté le 13 juin 2025). [↑](#footnote-ref-5)
6. Les « *madams* » recrutent les victimes au Nigéria et gèrent les exploitent à l’étranger. Les victimes subissent un rituel vaudou et scelle une dette auprès des « madams » qu’elles rembourseront en se prostituant. [↑](#footnote-ref-6)
7. BBC NEWS AFRIQUE, Le trafic d’êtres humains : des vies achetées et vendues, 2015 : <https://www.bbc.com/afrique/monde/2015/07/150728_human_trafficking>, (consulté le 13 juin 2025). [↑](#footnote-ref-7)